

DÉCHETS VERTS

ENCOMBRANTS

<p>AYGUEMORTE-LES- GRAVES BEAUTIRAN CASTRES-GIRONDE ISLE SAINT-GEORGES SAINT-MÉDARD-D'EYRANS</p>	<p>7 janvier 7 avril 5 mai 3 juin 1 septembre 6 octobre 3 novembre <small>(mercredi)</small></p>
<p>LÉOGNAN</p>	<p>14 janvier 15 avril <small>(mercredi)</small> 12 mai 9 juin 8 septembre 13 octobre 10 novembre</p>
<p>CABANAC-ET- VILLAGRAINS LA BRÈDE MARTILLAC SAINT-MORILLON SAINT-SELVE SAUCATS</p>	<p>21 janvier 21 avril 19 mai 16 juin 15 septembre 20 octobre 17 novembre</p>
<p>CADAUJAC</p>	<p>28 janvier 28 avril 26 mai 23 juin 22 septembre 27 octobre 24 novembre</p>

<p>BEAUTIRAN CASTRES- GIRONDE</p>	<p>9 janvier 2 avril 2 juillet 1 octobre</p>
<p>AYGUEMORTE-LES- GRAVES ISLE SAINT-GEORGES SAINT-MÉDARD D'EYRANS</p>	<p>16 janvier 9 avril 9 juillet 8 octobre</p>
<p>LÉOGNAN</p>	<p>23 janvier 16 avril 16 juillet 15 octobre</p>
<p>CABANAC-ET- VILLAGRAINS SAINT-MORILLON SAINT-SELVE</p>	<p>6 février 7 mai 10 septembre 5 novembre</p>
<p>CADAUJAC</p>	<p>13 février 14 mai 17 septembre 19 novembre</p>
<p>LA BRÈDE MARTILLAC SAUCATS</p>	<p>20 février 28 mai 24 septembre 26 novembre</p>

La collecte des déchets verts ne devra pas dépasser les 1m³
 Les feuilles mortes et tontes de gazon devront être présentées en sacs
 ouverts.
 Les sacs jaunes de collecte sélective ne sont pas destinés à cet usage.
 Les branchages sont présentés en fagots et ne doivent pas dépasser la
 longueur d'1m50. Les troncs d'arbres ne doivent pas dépasser 10 cm de
 diamètre. La collecte des encombrants ne devra pas dépasser les 3m³.
 Les appareils électriques et l'électroménager ne sont pas pris en compte.
 Ils doivent être amenés en déchèterie.

INSCRIPTION :

prise en compte des inscriptions jusqu'à 16h la veille des collectes

0 805 020 002

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com
dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com